

Offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée	POST TELECOM S.A.	
1.1. Adresse	1, Rue Emile Bian L-2996 Luxembourg	
1.2. Helpdesk [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
1.3. Service clientèle [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
1.4. Service technique [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
1.5. Service réclamation/médiation [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
	adresse	1, Rue Emile Bian L-2996 Luxembourg
1.6. Service facturation [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
1.7. Site Web	www.post.lu	

Dernière mise à jour le 30/11/2018, tarifs en vigueur à partir du 01/01/2019.

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise.

2. Nom de l'offre	SCOUBIDO DATA																						
3. Contrat																							
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	http://www.post.lu ou directement via www.post.lu/particuliers/conditions-des-offres																						
3.2. Description du service	<p>SCOUBIDO DATA est un abonnement Internet mobile à composer selon ses besoins, et permettant d'acquérir une tablette, un laptop ou un PC, à meilleur tarif.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>XXS</th> <th>XS</th> <th>S</th> <th>M</th> <th>L</th> <th>XL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AVEC MOBILE Avec engagement de 12 ou 24 mois</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25€</td> <td>40€</td> </tr> <tr> <td>SANS MOBILE Sans engagement</td> <td>5€</td> <td>8€</td> <td>10€</td> <td>16€</td> <td>18€</td> <td>30€</td> </tr> </tbody> </table>			XXS	XS	S	M	L	XL	AVEC MOBILE Avec engagement de 12 ou 24 mois					25€	40€	SANS MOBILE Sans engagement	5€	8€	10€	16€	18€	30€
	XXS	XS	S	M	L	XL																	
AVEC MOBILE Avec engagement de 12 ou 24 mois					25€	40€																	
SANS MOBILE Sans engagement	5€	8€	10€	16€	18€	30€																	
3.3. Valable à partir du	01/01/2019																						
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	12 ou 24 mois																					
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	Dans les meilleurs délais, avec un maximum de 14 jours																					
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	Activation dès souscription du contrat sauf en cas de contrainte technique ou externe (ex. : attente de portage, ...)																					
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Dans les meilleurs délais, contact via le Call Center accessible 24h/24																					
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	Gratuit																					
3.9. Définition heures pleines (peakhours)	Non																						
3.10. Définition heures creuses (off-peakhours)	Non																						
3.11. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)	Les factures POST TELECOM S.A. sont, sauf stipulation contraire, intégralement payables dès réception. Les factures sont en principe débitées par ordre de domiciliation du compte bancaire indiqué par le client. Des frais blocages pour non-paiement sont facturés à hauteur de 25€.																						
3.12. Vitesse de téléchargement maximale (download)	Mbit/s ou kbit/s	4 MBit/s Les forfaits L et XL incluent la 4G nationale qui permet d'augmenter sensiblement la vitesse de																					

		téléchargement et d'envoi de données sur les réseaux 3G et 4G de POST.																																			
3.13. Vitesse de téléchargement garantie (download)		Pas de garantie																																			
3.14. Vitesse de chargement maximale (upload)		1 MBit/s Les forfaits L et XL incluent la 4G nationale qui permet d'augmenter sensiblement la vitesse de téléchargement et d'envoi de données sur les réseaux 3G et 4G de POST.																																			
3.15. Vitesse de chargement garantie (upload)		Pas de garantie																																			
3.16. Volume mensuel gratuit	Gbyte	Non disponible																																			
3.17. Résiliation du contrat (décrire)																																					
<p>Les résiliations de contrat se font obligatoirement par lettre recommandée.</p> <p>Tant le client que POST TELECOM S.A. peuvent résilier à tout moment le contrat en cas de faute du cocontractant.</p> <p>Le client peut en outre mettre fin au contrat avec effet immédiat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de changement de prestations au détriment du client et ce dans le mois qui suit la réception de l'information sur les modifications survenues ; - en cas de changement de tarifs au détriment du client et ce dans le mois qui suit la réception de l'information sur les changements en question ; - au cas où une procédure de liquidation, de mise en faillite, de gestion contrôlée ou une procédure semblable est initiée contre POST TELECOM S.A. <p>La perte ou le vol de la carte SIM, avec ou sans l'appareil, ne permet pas la résiliation du contrat avec effet immédiat.</p> <p>POST TELECOM S.A. a en outre le droit de résilier avec effet immédiat le contrat dans le cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le client est en défaut de paiement d'une ou plusieurs factures depuis deux mois date de la facture, - une traite tirée par le client est protestée, - une procédure de liquidation, de mise en faillite ou de gestion contrôlée est initiée contre le client, - le client utilise de façon abusive des services de POST TELECOM S.A. ou s'il enfreint les dispositions légales en vigueur ou les bonnes mœurs, - le client résilie ou dénonce un ordre de domiciliation, établi dans le cadre du contrat, - un cautionnement ou une garantie constitués pour le client sont résiliés, - le client refuse de constituer un cautionnement ou une garantie bancaire conformément à l'article II.9. des conditions générales de vente. 																																					
3.18. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux																																					
<p>Les contrats sont souscrits à durée indéterminée sauf disposition contraire. Pas de frais de résiliation en cas de respect d'un préavis minimal d'un mois pendant la durée indéterminée d'un contrat ou en cas de résiliation au prochain terme convenu.</p> <p>Cependant en cas de résiliation du contrat à durée déterminée par le client ou par POST TELECOM S.A. sans raison valable, la partie ayant résilié le contrat doit payer à son cocontractant les abonnements restants jusqu'au prochain terme et en cas de résiliation du contrat à durée déterminée par le client ou par POST TELECOM S.A. pour des raisons valables, la partie ayant résilié le contrat a droit à une indemnité forfaitaire de 20,00.- € par mois entier de contrat restant à courir.</p>																																					
3.19. Options (à énumérer et décrire)																																					
Non disponible																																					
4. Coûts du service																																					
4.1. Abonnement mensuel	[€]	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>XXS</th> <th>XS</th> <th>S</th> <th>M</th> <th>L</th> <th>XL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Data LU/EU</td> <td>250MB</td> <td>500MB</td> <td>2GB</td> <td>3GB</td> <td>10GB</td> <td>20GB</td> </tr> <tr> <td>MMS LU/EU</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td colspan="2">Jusqu'à 5000</td> </tr> <tr> <td>Wifi POST&HOTCITY</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> <td colspan="4">Inclus</td> </tr> <tr> <td>Prix sans tablette</td> <td>5€</td> <td>8€</td> <td>10€</td> <td>16€</td> <td>18€</td> <td>30€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Service Hotcity gratuit en national après inscription sur www.post.lu</p>		XXS	XS	S	M	L	XL	Data LU/EU	250MB	500MB	2GB	3GB	10GB	20GB	MMS LU/EU	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 5000		Wifi POST&HOTCITY	N/A	N/A	Inclus				Prix sans tablette	5€	8€	10€	16€	18€	30€
	XXS	XS	S	M	L	XL																															
Data LU/EU	250MB	500MB	2GB	3GB	10GB	20GB																															
MMS LU/EU	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 5000																																
Wifi POST&HOTCITY	N/A	N/A	Inclus																																		
Prix sans tablette	5€	8€	10€	16€	18€	30€																															
4.2. Coûts de volume supplémentaire par tranche	[€/Mbyte]	LU : 0,06€/MB EU : 0,0690€/MB																																			

4.3.	Matériel supplémentaire	[€]	Prix à payer par le client, dépendant du modèle choisi
4.4.	Modification de l'identifiant (User ID)	[€]	Non concerné
4.5.	Changement de l'ISP (d'un ISP tiers vers un autre ISP tiers)		Non concerné
4.6.	Mise à disposition d'une adresse IP fixe		Non concerné
4.7.	Changement d'adresse de facturation	[€]	Gratuit
4.8.	Facture par email	[€]	Gratuit
4.9.	Facture détaillée par numéro envoyée par email	[€]	Gratuit
4.10.	Facture détaillée envoyée par courrier	[€]	2€/facture/mois
4.11.	Facture en ligne	[€]	Gratuit
4.12.	Options (à énumérer et décrire)		

Services de prévention de surconsommation Mobile Internet non-sollicitée

Un plafond de 50 € TTC est appliqué par défaut pour les communications Mobile Internet pour tous nos clients. Ce mécanisme vise à protéger les consommateurs de consommation Mobile Internet non-sollicitée et de maîtriser au mieux leurs dépenses. Vous pouvez gérer ce mécanisme de prévention et, le cas échéant, le modifier par simple envoi d'un SMS ; consultez www.post.lu pour de plus amples renseignements.

Mobile Internet non-sollicitée

Pour les clients ayant souscrit au composant Mobile Internet de la Formule Tarifaire ou à une option Mobile Internet :

- un 1er SMS d'information est envoyé après consommation de 80% du volume forfaitaire mensuel souscrit.
- un 2ème SMS d'information est envoyé après consommation de 100% du volume forfaitaire mensuel souscrit.

Pour les autres clients :

- un 1er SMS d'information est envoyé après consommation de 80% du volume de 200MB.
- un 2ème SMS d'information est envoyé après consommation de 100% du volume de 200MB.

Option Extra Volume en national et Europe

Le client a la possibilité de souscrire, à son choix, au titre d'un mois donné, à un volume Mobile Internet supplémentaire après réduction de vitesse voire interruption du service d'échange de données au titre du composant Mobile Internet:

- | | |
|---|-----|
| - 5 GB supplémentaires Mobile Internet LU/EU | 10€ |
| - 10 GB supplémentaires Mobile Internet LU/EU | 15€ |

Il s'agit d'un produit que le client peut souscrire afin de bénéficier d'un volume Mobile Internet supplémentaire. Le volume alloué au titre du produit ExtraVolume souscrit doit être consommé endéans la période commençant à courir le jour de sa souscription et terminant le dernier jour du mois civil au cours duquel il a été souscrit ; le reliquat non consommé durant cette période n'est pas reportable. Le prix du produit ExtraVolume est payable intégralement à la souscription, indépendamment du nombre effectif de jours restants à courir jusqu'à la fin du mois civil de sa souscription. Le produit ExtraVolume est disponible uniquement pour un client disposant du composant Mobile Internet de la Formule Tarifaire.

Option Forfait bloqué : 2€/mois

Liste des pays de la zone Europe, concernés par cette offre :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (Canaries , Ceuta et Melilla incluses), Estonie, Finlande (Aland inclus), France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Martinique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (Açores et Madère inclus), République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican City

Option Phone

L'option Phone à 10€ sur 24 mois ou 35€ sur 12 mois, permet de bénéficier d'une remise sur le prix de l'appareil, ainsi que l'échelonnement de celui-ci, sur la durée choisie. L'option Phone doit être souscrite pour une durée de 12 mois minimum.

5. Coûts et modes de facturation (à énumérer et décrire)		
Rythme de facturation en national : 1 KB (0,06€/MB)		
Tarifs Roaming :		
- Depuis la zone 1 : 0,0690 €/MB – Rythme de facturation : 1 KB		
- Depuis la zone 2 : 0,5175 €/MB – Rythme de facturation : 10 KB		
- Depuis la zone 3 : 9,0620 €/MB – Rythme de facturation : 10 KB		
- Depuis la zone 4 : 10,35 €/MB – Rythme de facturation : 10 KB		
- Depuis la zone 5 : 11,50 €/MB – Rythme de facturation : 10 KB		
Définition des zones sur www.post.lu		
6. Frais d'activation et d'installation		
6.1. Frais d'activation	[€]	Gratuit
6.1.1. Sans aide à domicile	[€]	Non disponible
6.1.2. Avec aide à domicile	[€]	Non disponible
6.2. Autre(s) frais (à énumérer et décrire)		
7. Frais supplémentaires		
7.1. Duplicata du contrat	[€]	Gratuit
7.2. Duplicata de la facture de base	[€]	Gratuit
7.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	Gratuit
8. Intervention technique		
8.1. Coûts horaires	[€/h]	Non disponible
8.2. Facturation par heures, demi-heures, 15min,...	[min]	Non disponible
8.3. Frais de déplacement	[€]/km	Non disponible
9. SMS et MMS envoyés depuis l'étranger [€/SMS ; €/MMS] (Veuillez ajouter les zones définies)		
Envoyer vers les zones	des SMS	des MMS
Depuis la zone 1	0,07 au-delà des forfaits ou options	0,1090
Depuis la zone 2	0,0920	0,2530
Depuis la zone 3	0,4600	0,9200
Depuis la zone 4	0,5750	1,1500
Depuis la zone 5	1,1500	2,3000
Depuis la zone 6	ND	ND
Depuis la zone 7	ND	ND
10. Frais de récupération des créances (à énumérer et décrire)		
de la zone 1	[€/MB]	0,0690 € en dehors du forfait (voir points 4.5. et 10.1)
de la zone 2	[€/MB]	0,5175
de la zone 3	[€/MB]	9,0620
de la zone 4	[€/MB]	10,3500
de la zone 5	[€/MB]	11,5000
de la zone 6	[€/MB]	ND
de la zone 7	[€/MB]	ND
11. Divers		
Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]		